



# QUESTION DE SANTÉ

BULLETIN TRIMESTRIEL SUR DES PRÉOCCUPATIONS DE MIEUX-ÊTRE

## Mettre de l'ordre dans ses finances personnelles

Robert et Suzanne, tous deux dans la trentaine avancée et gagnant chacun 37 500 \$ par année, font face à une crise financière.

- Leur cote de solvabilité, bonne jusqu'à présent, est sur le point d'être compromise. Ils ont excédé la limite de crédit consentie pour une carte de crédit majeure et n'ont pas effectué les versements minimums des deux derniers mois; le service du recouvrement les a informés qu'ils devaient rembourser les sommes dues dans les 10 jours, sans quoi leurs salaires seraient saisis. Comme ils ont atteint la limite de crédit consentie pour toutes les autres cartes qu'ils détiennent, ils n'ont aucun moyen de trouver l'argent nécessaire pour empêcher la saisie.
- Le responsable des prêts de la banque avec laquelle ils font affaire a refusé de leur accorder le prêt demandé pour rembourser le solde des cartes de crédit, car leur ratio d'endettement (rapport entre les versements effectués en remboursement du prêt hypothécaire et des autres dettes et le revenu brut) est trop élevé.
- Enfin, l'un de leurs soucis est qu'ils ne contribuent à aucun fonds de pension et craignent d'être sans ressources une fois à la retraite.

Hier soir, après une autre querelle au sujet des finances familiales, ils ont finalement décidé d'essayer de faire face à leurs problèmes financiers de manière rationnelle. Malheureusement, la seule solution réaliste à laquelle ils sont arrivés, qui leur permettrait de «se sortir du trou» et de se renflouer côté liquidités, est de vendre leur maison et d'en acheter une autre de valeur moindre ou de louer un logement. Les enfants, cependant, seraient très affectés par ce changement. Et puis, ce matin, la meilleure amie de Suzanne lui a parlé d'un planificateur financier qui lui était venu en aide alors qu'elle se trouvait aux prises avec un problème semblable. Quoique Suzanne ne voit pas très bien comment un planificateur financier pourrait améliorer leur situation, elle décide de tenter sa chance et de lui donner un coup de téléphone.

Le planificateur financier s'informe de ce que le couple possède, de ses dettes, de ses revenus bruts et nets, de ses dépenses et paiements courants et de ses projets d'avenir. Ensuite, le planificateur financier suggère que le couple s'adresse à une autre institution financière et fasse une demande de prêt pour consolidation de dette - un prêt unique qui permettrait de rembourser le solde des autres cartes de crédit. Cela aurait pour conséquence:

- de régler la question des montants en souffrance sur les cartes de crédit et d'aider à sauvegarder leur cote de solvabilité;
- de réduire de 300 \$ les versements mensuels;
- de permettre d'épargner d'emblée environ 90 \$ par mois en intérêts.

Mais Suzanne rappelle au planificateur financier que la banque leur a déjà refusé un prêt modeste de 1 200 \$ pour payer le solde de l'une des cartes de crédit. Comment dans ce cas envisager qu'on puisse leur accorder un prêt de 12 000 \$ pour rembourser le solde de toutes leurs cartes de crédit? Le planificateur financier lui fait remarquer que le responsable des prêts auquel ils se sont adressés manquait peut-être de créativité. Effectivement, le ratio d'endettement de Suzanne et Robert serait trop élevé s'ils se contentaient d'emprunter une somme de 1 200 \$ qui ne ferait que s'ajouter à leurs autres dettes liées aux cartes de crédit; mais si toutes ces dettes étaient regroupées en une seule, et un seul prêt accordé pour la régler, leur ratio d'endettement serait bien en-deçà des limites prescrites.

Suzanne reçoit également l'assurance que les responsables de prêts ne sont pas tous tenus d'agir en fonction des mêmes directives au même moment; en fait, dans leur situation, si Suzanne et Robert demandaient un prêt pour consolidation de dette auprès de 10 prêteurs différents, 6 d'entre eux le leur accorderaient sans doute. Le responsable de prêts auquel ils ont eu affaire n'était en définitive que l'une des 4 personnes incapables, pour une raison ou une autre, d'accorder le prêt demandé à ce moment-là.

Suzanne est légèrement soulagée, mais elle continue à penser que la réduction de 300 \$ du montant de leurs versements mensuels résultant de l'obtention d'un prêt pour consolidation de dette ne suffirait pas. Après tout, il ne resterait pas de quoi contribuer à un

fonds d'épargne-retraite.

Le planificateur financier propose alors l'option d'un second prêt hypothécaire:

- consolider les dettes liées aux cartes de crédit (12 000 \$) avec l'hypothèque actuelle (125 000 \$);
- amortir le nouveau prêt hypothécaire de 137 000 \$ sur une période de 25 ans par des versements mensuels de 1 225 \$, comparativement aux paiements actuels de 2 500 \$ par mois (remboursement du prêt hypothécaire et des autres dettes);
- ce faisant, augmenter les liquidités de 1 275 \$ par mois.

À l'idée de voir leurs liquidités augmenter, Suzanne est ravie, d'autant plus que l'idée d'avoir à subir du stress et des tensions pendant 10 ans à cause du manque de liquidité lui était devenue intolérable. Elle réalise toutefois que Robert et elle mettront 25 ans plutôt que 10 à rembourser toutes leurs dettes. Le planificateur financier lui signale toutefois que, si une partie des liquidités de 1 275 \$ était versée à un régime enregistré d'épargne-retraite (RÉER), la situation du couple serait dans 25 ans beaucoup plus avantageuse!

Robert et Suzanne avaient planifié de commencer à contribuer à des RÉER dans 10 ans, une fois leur prêt hypothécaire et leurs autres dettes remboursés. Ils s'étaient également entendus pour évaluer que la somme allouée à leurs dépenses et/ou épargnes mensuelles devrait être de 2 000 \$, plutôt que les 2 500 \$ qui leur causent présentement tant de soucis. Selon ce plan, dans 10 ans:

- ils auraient remboursé toutes leurs dettes;
- ils commenceraient alors à verser 2 000 \$ par mois dans des RÉER;
- le remboursement d'impôt de 10 080 \$ auquel ils auraient conséquemment droit serait réinvesti dans des RÉER;
- à un taux de rendement de 8 %, leurs RÉER leur rapporteraient 980 000 \$ dans 25 ans.

Il s'agissait certes d'un bon plan, mais:

- comment résoudre-t-il la question des montants en souffrance sur leurs cartes de crédit?
- leur vie continuerait d'être très stressante pendant encore 10 ans - comment réussiraient-ils à rembourser 2 500 \$ par mois pendant ces 10 ans alors qu'ils n'y arrivent pas en ce moment?
- au moment de commencer à contribuer à un RÉER, dans 10 ans, ils ne pourraient probablement pas verser les montants prévus à cause des limites maximales prescrites; par conséquent, leur plan générerait des remboursements d'impôt moins élevés, et un rendement final bien moindre.

Le plan du planificateur financier leur permettrait quant à lui:

- d'avoir immédiatement accès à des liquidités additionnelles

de 1 275 \$ par mois;

- de pouvoir allouer, à même ce montant, 500 \$ à des dépenses additionnelles;
- s'ils réinvestissaient dès maintenant 775 \$ par mois dans un RÉER et faisaient de même de leur remboursement d'impôt annuel de 3 900 \$, compte tenu d'un taux de rendement annuel de 8 %, leur situation serait la suivante dans 25 ans :
- ils auraient remboursé toutes leurs dettes;
- ils n'excéderaient pas les limites maximales de contribution à un RÉER;
- la valeur de leurs RÉER serait de 1 046 000 \$.

Suzanne n'arrive pas à le croire. Comparativement à leur plan, celui du planificateur financier leur permettrait:

- de solutionner rapidement le problème des montants en souffrance sur les cartes de crédit; dans 25 ans, d'avoir accru la valeur de leurs RÉER et d'éviter d'excéder les limites maximales de contribution prescrites;
- de pouvoir immédiatement allouer 500 \$ par mois à des dépenses de leur choix, plutôt que d'attendre 10 ans pour le faire!

Autrement dit, ils pourraient dans les 10 prochaines années «dépenser» 60 000 \$ de plus que ne leur permettrait leur plan actuel, et néanmoins avoir en main bien plus d'argent au moment de la retraite! Suzanne est impatiente de faire-part à Robert de ces nouvelles possibilités. Elle a l'impression d'être libérée d'un poids énorme; et elle commence à imaginer ce à quoi elle pourrait consacrer les 500 \$ en liquidités mensuelles additionnelles - épargner, peut-être, en vue de ces vacances à Hawaii qui jusqu'alors n'avaient semblé qu'un rêve irréalisable?

## **Que pouvez-vous faire pour assurer votre réussite financière?**

Les aspects financiers de la vie moderne sont omniprésents; il ne se passe pas un jour sans qu'on en discute. Ils affectent notre vie familiale, notre milieu de travail, notre vie sociale et notre bien-être physique et mental.

En fait, la réussite financière dépend de la décision de prendre sa situation en main, en passant à l'action dès maintenant. Les erreurs ou indices révélateurs de personnes n'ayant pas pris leur situation financière en main sont les suivants:

- elles traversent des crises financières de façon régulière;
- elles sont souvent préoccupées de savoir ce qui arrivera si...?
- elles ont un budget peu réaliste ou inexistant;
- elles ne planifient pas les dépenses sortant de l'ordinaire (ex., Noël, les vacances, etc.);
- elles excèdent leur marge de crédit;
- elles font des emprunts mal avisés et paient des intérêts trop élevés;
- elles sont locataires plutôt que propriétaires;
- elles ne contribuent à aucun RÉER;

- elles optent pour un RÉER à la dernière minute, en négligeant de se renseigner adéquatement sur la nature des placements, les frais de gestion et les autres options possibles; elles font des placements qui ne leur permettent pas de compenser substantiellement les impôts à payer et l'inflation;
- en matière de placements, elles fondent leurs décisions sur le rendement à court terme plutôt que d'utiliser des stratégies à long terme.

Les personnes qui ont pris leur situation financière en main jouissent des avantages suivants:

- une harmonie familiale accrue;
- une plus grande sérénité;
- un certain sentiment de liberté;
- un stress moins important dû à moins d'insécurité.

Un planificateur financier compétent devrait pouvoir prodiguer des conseils sur les moyens de réduire le stress lié aux pressions et insécurités entraînées par les situations suivantes :

- **Dettes et crédit** : négociations avec les créanciers
- **Perte d'un emploi, retraite anticipée et retraite** : négociation des primes de départ
- **Planification successorale** : remise des biens aux héritiers selon les volontés du testateur
- **Placements** : connaissance des risques et avantages des divers types d'actifs

Assurez-vous de tirer avantage de votre situation financière, et non l'inverse...

Si vous voulez obtenir des renseignements sur les sujets traités dans ce bulletin ou si vous désirez parler d'une situation qui vous préoccupe, nous vous invitons à communiquer avec un conseiller du PAE pour obtenir une consultation téléphonique ou du counselling en personne.

Tout contact entre vous et votre conseiller est absolument confidentiel.

**EN FRANÇAIS 1 800 361-5676**  
**EN ANGLAIS 1 800 387-4765**  
**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**  
**1 888 814-1328**